



Note d'information

Juin 2023

Chers administrés,

Notre traditionnel Méchoui aura lieu le 13 juillet à 20h00 au foyer rural !

Le prix comprend : les amuse-bouche, les apéritifs, les merguez, les chipolatas, le mouton ou le porc grillé, les pommes de terre grenaille, le fromage et le dessert ainsi que les vins, le tout à volonté (mais aussi avec modération !). Le prix est de 30 € et gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans.

A la suite du repas, nous pourrons danser vers 23h00. Carcaiennes et Carcaiens, venez nombreux.

L'inscription se fait à la Mairie, jusqu'au 1^{er} juillet, accompagnée d'un chèque de 30 € par personne.

Venez nombreux voir un magnifique feu d'artifice le 14 juillet à 23h00 sur le terrain de foot.

Les travaux d'enfouissement des réseaux EDF, Télécom et EP vont bientôt commencer Rue du Paradis, Impasse Hauchecorne et Rue du Cas Rouge. Ces travaux vont durer plusieurs semaines et je fais appel à votre compréhension pour la gêne que ces travaux vont vous occasionner.

Nous recherchons des bénévoles pour la bibliothèque ! Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Pascale CAUCHOIX ou avec la Mairie. Nous avons vraiment besoin de renfort pour maintenir ouverte notre bibliothèque.

Encombrants : devant le manque de civisme de certains d'entre nous, nous allons être amenés à prendre des mesures strictes (suppression du ramassage). Nous retrouvons des verres cassés sur les trottoirs, des pots de peinture, des sacs de ciment et tant d'autres choses interdites et dangereuses pour les piétons. Vous avez été informés à plusieurs reprises de ce qui était ou pas accepté dans les encombrants ?

Je profite de cette note pour vous redemander, selon vos possibilités, d'entretenir la partie engazonnée qui se trouve devant chez vous et cela pour toutes les rues de notre village. Merci de votre compréhension !

L'usage d'engins à moteur : tondeuses, tronçonneuses, bétonnières,... est formellement interdit le dimanche et jours fériés en dehors des horaires suivants : de 10h00 à 12h00

Le Maire,
Michel OBRY



La **C**ommunauté de **C**ommunes collecte 2 fois par an vos encombrants en porte à porte sur votre commune.

Les encombrants doivent être sortis la veille de la collecte, devant votre habitation et accessibles pour les équipes...

Après le ramassage de vos encombrants, n'oubliez pas de nettoyer et enlever les éventuels déchets restants.

Les déchets refusés à la collecte des encombrants sont :

- Les pneus
- Les batteries
- Les pièces automobiles
- Les produits toxiques, inflammables
- Bonbonnes de gaz et aérosols
- Les pots de peintures
- Les grandes vitres
- Les gabarits supérieurs à 2m50
- Les gravats
- Equipements électroménagers